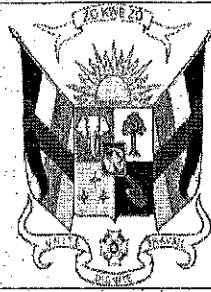


Ambassade de la République
Centrafricaine
Auprès de la Confédération Suisse



Mission Permanente de la
République Centrafricaine
auprès de l'Office des Nations
Unies et des autres
Organisations Internationales à
Genève

République Centrafricaine **Unité – Dignité - Travail**

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs**

Au moment où la RCA mon pays, traverse l'un des moments les plus difficiles de son histoire, à la limite du chaos imposé par les mouvements armés, nous mesurons avec beaucoup d'attention la mobilisation à nos côtés de la Communauté Internationale et plus singulièrement la mobilisation du Conseil des Droits de l'homme.

Nous sommes conscients que les Droits de l'Homme sont facteurs de paix, de quiétude et de dignité des populations et constituent la pierre angulaire du système international.

La République Centrafricaine, s'était beaucoup impliquée dans la question des Droits de l'Homme sur son territoire. Tant sur le plan organisationnel que Juridique, mon pays a mis en place toutes les structures de protection et de défense de ces droits. Le 2^e Rapport National sur l'Examen Périodique Universel (E.P.U) de Novembre 2013 est tout à fait édifiant sur ce point.

En effet, concernant les engagements forts souscrits par la RCA, les nouveaux code pénal et code de procédure

pénale ont été adoptés. La République Centrafricaine a ratifié les conventions sur les peuples autochtones, sur les violences faites aux femmes, sur les violences sexuelles, sur les traitements inhumains et dégradants.

Le code de justice militaire de la République Centrafricaine plus adapté à la situation actuelle et la loi portant création de la commission nationale des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, sont en cours d'adoption par le Conseil National de Transition.

La charte constitutionnelle de Transition de notre pays, réaffirme l'adhésion de la République Centrafricaine aux instruments Juridiques internationaux relatifs aux droits de l'Homme. Son préambule consacre notamment le caractère sacré et inviolable de la personne humaine.

En matière des Droits de l'Homme, la feuille de route du Gouvernement de Transition a dans ses préoccupations :

- La protection de la Population civiles vulnérables contre toutes les formes de violences en particulier celles basées sur le genre;
- L'assistance humanitaire en vue d'assurer un retour rapide des populations déplacées et réfugiés dans leurs communautés de base;
- La bonne Gouvernance et l'Etat de droit, à travers une bonne administration Judiciaire et l'intensification de la lutte contre l'impunité.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

Lors de son second passage devant le groupe de travail de l'Examen Périodique Universel du Conseil, la République Centrafricaine a accepté la quasi-totalité des recommandations qui lui sont soumises à l'exception des trois autres à savoir :

1 - La recommandation ~~du Portugal~~ sur la ratification du Protocole facultatif au Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;

2 - La recommandation ~~de la Lettonie~~ qui consiste à adresser une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme ;

3 - La recommandation ~~formulée par les Maldives~~ relative aux invitations permanentes adressées aux titulaires de mandat au titre de procédures spéciales pour leur permettre de se rendre en République Centrafricaine afin d'étudier la situation sur le terrain et de faire des recommandations.

- La République Centrafricaine voudrait par la présente rassurer les membres du Conseil des Droits de l'Homme que les trois recommandations citées ci haut sont acceptées dans son ensemble. Cela témoigne de la ferme volonté du Gouvernement de mon pays à mettre les Droits de l'Homme au centre de ses priorités. Pour preuve depuis le déclenchement de cette crise, à ce jour, mon pays a accueilli sur son sol, plusieurs missions humanitaires et du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme. Les dernières en dates, sont celles de l'Experte Indépendante qui a effectué depuis le 06 Mars 2014 une mission de dix jours en Centrafrique, ensuite celle de la Commission d'enquête

Internationale du Conseil de Sécurité conduite par son Président Monsieur Bernard MUNA depuis le 12 Mars 2014 et enfin celle de Madame la Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, du 18 au 20 Mars 2014.

Malgré cette volonté affichée au plus haut sommet de l'Etat, force est de constater que les conditions nécessaires pour assurer une défense optimale des droits de populations ne sont pas encore réunies et que beaucoup reste à faire.

C'est pourquoi la République Centrafricaine sollicite l'appui du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et celui du Conseil des Droits de l'Homme pour l'aider dans la mise en œuvre et le suivi des différentes recommandations issues de cet Examen Périodique Universel.

Je vous remercie.